



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration de la Sudanese Women General Union, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

La Sudanese Women General Union a été créée en 1990 en tant qu'organisation non gouvernementale bénévole (ONG) et personne morale. Elle est membre du Conseil soudanais des organismes bénévoles et du Ministère de l'aide humanitaire.

Elle a été enregistrée en 2007 en tant qu'ONG auprès de la Commission de la condition de la femme.

L'Union est née de la conviction que les Soudanaises, qui constituent 50 % de la population du pays, méritent de jouer le rôle qui leur revient dans la société. Elle est attachée à la vision d'une société où les femmes, les filles et les enfants se sentent en sécurité et en confiance, dans leur foyer et dans leur communauté, afin de vivre librement, de participer à la société et de prospérer dans leur vie quotidienne.

L'Union œuvre pour un environnement sain, la justice sociale et économique où les droits fondamentaux sont garantis pour les femmes, les enfants et pour l'ensemble de la population, grâce aux stratégies, aux politiques, aux plans et aux programmes qu'elle met en place pour favoriser la promotion et l'avancement des femmes. Elle a par ailleurs établi une base de données complète fournissant des profils par sexe; examiné les engagements pris aux niveaux national, régional et international concernant l'autonomisation des femmes; créé des liens entre tous les secteurs; établi des relations avec les ONG; et mis en place des programmes de renforcement des capacités pour atteindre les objectifs suivants :

- Promouvoir les femmes et les rendre autonomes sur les plans social, économique et politique;
- Protéger les droits constitutionnels de la femme;
- Améliorer le bien-être des femmes et des enfants et réduire sensiblement leur taux de mortalité;
- Sensibiliser les femmes aux maladies infectieuses et sexuellement transmissibles et à la manière de s'en protéger;
- Participer à la consolidation de la paix et à la diffusion de sa culture;
- Réduire l'analphabétisme chez les femmes.

Malgré l'adoption au Soudan de stratégies et de politiques en faveur de l'autonomisation des femmes, des efforts supplémentaires demeurent nécessaires pour parvenir à atteindre l'égalité entre les sexes. L'Union a engagé des initiatives pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et pour doter les femmes de moyens leur permettant de réaliser leurs droits et de contribuer à lutter contre la violence dont elles sont victimes.

Les initiatives de l'Union pour lutter contre la violence à l'égard des femmes sont les suivantes :

- Mise en place d'un quota (25 % de femmes au Parlement);
- Plaidoyer en faveur de l'application de législation de protection;
- Protection des droits des femmes et suspension de toutes décisions qui affectent le travail des femmes dans les secteurs formel et informel;

- Programme complet d'alphabétisation par le biais des mosquées et des *khawlas*, étant donné que l'éducation est une arme puissante pour éliminer la violence contre les femmes;
- Mise en application de plans et construction d'un bureau chargé de recueillir les plaintes de victimes de violences contre les femmes.

Recommandations

- Intensifier les efforts pour sensibiliser la communauté aux cultures et aux traditions qui ont une incidence sur la violence faite aux femmes.
 - Changer les normes sociales pour prévenir la violence à l'encontre des filles et des femmes (au moyen de campagnes de sensibilisation et d'information des communautés par le biais de messages diffusés par les médias), et encourager de nouvelles mesures de la part des Nations Unies visant à soutenir et à financer des ONG nationales pour la mise en application de ces programmes.
-